

Le Réseau canadien de DÉC

Assemblée générale annuelle 2016

Résolution extraordinaire en vue de modifier les statuts du RCDÉC

ATTENDU QUE les statuts constitutifs actuels du RCDÉC limitent nos activités à faciliter le travail des organismes de développement économique communautaire enregistrés au titre d'organismes de bienfaisance;

ATTENDU QUE les priorités déterminées par les membres du RCDÉC et l'évolution de notre domaine d'activités font en sorte que le RCDÉC étend graduellement ses activités qui ne sont plus uniquement destinées aux organismes de développement économique communautaire enregistrés au titre d'organismes de bienfaisance;

ATTENDU QUE les activités du RCDÉC procurent des avantages à un plus large public et que notre but est d'étendre les activités de cette nature;

ATTENDU QUE les statuts révisés proposés sont considérés comme ayant des fins de bienfaisance par l'Agence du revenu Canada;

ET ATTENDU QUE le conseil d'administration du RCDÉC soutient cette résolution;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le RCDÉC dépose une demande de modification des statuts du RCDÉC auprès de Corporations Canada pour qu'ils se lisent comme suit :

1. Réduire la pauvreté et le chômage et alléger les souffrances dans les collectivités défavorisées sur le plan économique en :
 - a) facilitant le travail des autres organismes de développement économique communautaire (ODÉC), enregistrés au titre d'organismes de bienfaisance, en renseignant ces derniers sur les modèles et les stratégies de DÉC efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et les autres problèmes sociaux, et en les aidant à améliorer l'efficacité de leurs activités de bienfaisance;
 - b) facilitant le travail des autres ODÉC en menant des études sur les pratiques exemplaires en DÉC et en communiquant les résultats aux praticiens, aux universitaires, aux entreprises, aux fondations et aux gouvernements qui participent à des activités de bienfaisance dans le milieu du DÉC au Canada. Par « pratiques exemplaires », nous entendons les programmes, les modèles et les stratégies de développement qui se sont avérés efficaces dans l'allègement de la pauvreté, la réduction du chômage et l'atténuation des souffrances dans les collectivités défavorisées sur le plan économique;
 - c) facilitant le travail des autres ODÉC en élaborant et en distribuant des outils, des subventions et des ressources techniques, et en aidant ces ODÉC à mettre en œuvre les pratiques exemplaires pour réduire la pauvreté et le chômage et atténuer les souffrances dans les collectivités défavorisées sur le plan économique;

- d) facilitant le travail des autres ODÉC en offrant de l'information et des conseils sur la façon dont les sociétés, les fondations, les particuliers et les gouvernements peuvent offrir un soutien efficace aux activités de bienfaisance des organismes de DÉC.
2. Promouvoir l'éducation en offrant au public des séminaires d'information, des congrès, des ateliers, des conférences et des cours sur le développement économique communautaire et tout autre sujet lié.
3. Promouvoir l'éducation en menant de la recherche sur les pratiques du développement économique communautaire et les sujets reliés au Canada et au niveau international et en publiant et présentant les résultats de cette recherche et autres informations pertinentes au public.
4. Encourager les Canadiennes et les Canadiens à faire du volontariat et à améliorer la capacité des organismes à impliquer des bénévoles.
5. Promouvoir l'éducation parmi les jeunes sans emploi en offrant des formations reliées à l'emploi, des programmes d'expériences de travail et en les jumelant avec des employeurs potentiels.

Les fins actuelles (pour référence)

1. Réduire la pauvreté et le chômage et alléger les souffrances dans les collectivités défavorisées sur le plan économique en :
 - a) facilitant le travail des autres organismes de développement économique communautaire (ODÉC), enregistrés au titre d'organismes de bienfaisance, en renseignant ces derniers sur les modèles et les stratégies de DÉC efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et les autres problèmes sociaux, et en les aidant à améliorer l'efficacité de leurs activités de bienfaisance;
 - b) facilitant le travail des autres ODÉC en menant des études sur les pratiques exemplaires en DÉC et en communiquant les résultats aux praticiens, aux universitaires, aux entreprises, aux fondations et aux gouvernements qui participent à des activités de bienfaisance dans le milieu du DÉC au Canada. Par « pratiques exemplaires », nous entendons les programmes, les modèles et les stratégies de développement qui se sont avérés efficaces dans l'allègement de la pauvreté, la réduction du chômage et l'atténuation des souffrances dans les collectivités défavorisées sur le plan économique;
 - c) facilitant le travail des autres ODÉC en élaborant et en distribuant des outils et des ressources techniques, et en aidant ces ODÉC à mettre en œuvre les pratiques exemplaires pour réduire la pauvreté et le chômage et atténuer les souffrances dans les collectivités défavorisées sur le plan économique;
 - d) facilitant le travail des autres ODÉC en offrant de l'information et des conseils sur la façon dont les sociétés, les fondations, les particuliers et les gouvernements peuvent offrir un soutien efficace aux activités de bienfaisance des organismes de DÉC.